

SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Présents : M. LOFFET, Président f.f.
~~Mme BONNI et M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.
M. BERRENDORF, Mme BASAULA NANGI, ~~Mme DARRAJI~~, M. DENIS, M. EL HAJJAJI,
~~Mme FAGNANT~~, M. FALZONE, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M.
MICHELS, ~~Mme MONVILLE~~, M. NAJI, ~~Mme OZER~~, M. RENARD, M. SCHONBRODT, M.
STOFFELS, M. THOMAS, ~~Mme TINIK~~ et M. WYDOOGHE, Membres.
M. BARBIER, Chef de Corps.
Mme GAROT, Secrétaire.
 Décisions n°0086 à 0103

Madame Targnion, Madame Bonni, Monsieur Godin, Monsieur Berrendorf, Madame Darraji, Madame Fagnant, Madame Monville, Madame Ozer et Madame Tinik sont excusés.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h10

0086 Comptable spécial – Contrôle de caisse au 31.03.2021

Vu La Nouvelle Loi Communale, particulièrement en son article 131 (L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation), rendu applicable par l'article 34 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Sur proposition du Collège de police ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

PREND ACTE de la vérification des encaisses zonales pour la période 01.01.2021 au 31.03.2021

0087 Finances – Portefeuille d'assurance – Marché public conjoint – Participation de la Zone de police Vesdre – Cahier spécial des charges – Approbation

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que fin de l'année 2017, au terme d'un marché public conjoint avec publicité européenne et réunissant différentes entités, la société ETHIAS a été désignée pour gérer le portefeuille d'assurance de la zone ;

Considérant que le marché p pris cours le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans qui arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

Considérant que la Zone a eu la possibilité de s'associer à un nouveau marché avec d'autres entités (Ville de Verviers, CPAS de Verviers, Commune de Dison, CPAS de Dison, Régie communale autonome de Dison, Régie communale autonome Synergis) ;

Considérant que le Conseil de police a préalablement décidé de prendre part au marché public conjoint d'assurance ;

Considérant qu'il convient d'approuver le cahier spécial des charges ainsi que les formulaires d'inscription ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

Décide :

D'approuver le cahier spécial des charges ainsi que les formulaires d'inscription du marché public conjoint d'assurance annexés à la délibération.

0088 Conseil du 24.06.2021 – Procès-verbal – Approbation

Approuvé avec 11 voix Pour et 3 abstentions.

0089 Personnel – Mobilité – Phases 2021/02 – Inspecteur Polyvalent – Clôture

Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents d'analyser le point en huis clos.

0090 Personnel – Mobilité – Phase 2021/04 Ouvertures d'emplois

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu le cadre du personnel de la police locale de la zone de police Vesdre ;

Vu les besoins actuels ;

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- D'ouvrir les emplois suivants :
 - UN Commissaire Chef de service GAO
 - UN Inspecteur principal Gestionnaire fonctionnel
 - NEUF Inspecteurs polyvalents

- De fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

0091 ICT – Renouvellement du parc radio – Mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que notre parc de radios Astrid a été acquis en 2005 et est d'un modèle obsolète dont les pièces de rechanges sont désormais difficiles à trouver ;

Considérant l'importance de l'évolution technologique dans le domaine ;

Vu les conclusions du rapport du groupe de travail composé de représentants des différents services opérationnels de la Zone ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De procéder à l'acquisition de nouvelles radios Astrid ainsi que de leurs accessoires via le marché ouvert Astrid pour un montant estimé à 111.570,25€ HTVA, soit 135.000€ TVA comprise.

Les dépenses seront imputées à l'allocation 330/742-53 du budget extraordinaire « Achat de matériel informatique ».

0092 Inondations – Situation de la ZP VESDRE – Information par le Chef de corps

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h55

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

0089 Personnel – Mobilité – Phases 2021/02 – Inspecteur Polyvalent – Clôture

0093 Personnel – Mobilité – Phases 2021/02 Erratum – Inspecteur Polyvalent – Nomination

0094 Personnel – Demande de valorisation de l'ancienneté pécuniaire – Dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle particulièrement utile

0095 Personnel – Demande de valorisation de l'ancienneté pécuniaire – Dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle particulièrement utile

0096 Personnel – Cadre Administratif – Recrutement externe statutaire – Assistante Niveau C GAO – Commission locale de sélection – Modification de la composition

0097 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2021/04 – Inspecteur Principal Gestionnaire fonctionnel – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0098 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2021/04 – Inspecteur – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0099 Personnel – Pension pour inaptitude physique à titre temporaire d'un Inspecteur de police – Réception du procès-verbal de la Commission d'aptitude – Information

0100 Personnel - Démission d'un membre du personnel CAlog – Réception de la demande de pension de retraite

0101 Personnel – Démission d'un Inspecteur de police – Réception de la demande de pension de retraite - 23/09/2021 – n°0101

0102 Personnel – Maladie professionnelle – Projet de décision

0103 Personnel – Maladie professionnelle - Décision

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21h10

La Secrétaire,
Kathleen GAROT

Le Président f.f.,
Alexandre LOFFET